



**PRÉFET  
DU LOIRET**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, vendredi 2 octobre 2020

Reconduction de l'arrêté préfectoral interdisant l'organisation des vide-greniers sur l'ensemble du département.

Après consultation des maires du département, le préfet du Loiret a reconduit par arrêté **l'interdiction d'organiser des vide-greniers sur l'ensemble du territoire.**

**Cet arrêté prend effet le 1er octobre 2020, jusqu'au 30 octobre 2020.**

Cette mesure est justifiée par le contexte sanitaire dans le département du Loiret, classé en zone d'alerte par le ministère des Solidarités et de la Santé depuis le 23 septembre 2020.

L'arrêté préfectoral est disponible sur le site de la préfecture du Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Actualites/COVID-19.La-situation-dans-le-Loiret>

**Cabinet du préfet  
Service régional de la  
communication interministérielle**

1/1

Tél. : 02 38 81 40 35  
Mél. : colette.theas-duhamel@loiret.gouv.fr

181, rue de Bourgogne  
45042 ORLÉANS Cedex 1